

TERMES & CONDITIONS GÉNÉRALES

La réception d'une commande Client chez M2S Électronique Ltée ('M2S') pour les produits/services soumissionnés confirme l'engagement du Client aux Conditions Générales M2S énumérées ici. Les Conditions Générales M2S ont préséance sur toutes autres Conditions du Client.

Prix, livraisons et inventaires

1. Les prix sont valides pour les quantités totales spécifiées dans la soumission. Advenant le cas où la quantité commandée sur la période précisée dans la soumission est significativement moindre, le prix d'achat sera ajusté de façon rétroactive afin de compenser:
 - a) Le coût des inventaires NCNR et les autres inventaires non utilisés, auxquels s'ajoute la majoration applicable.
 - b) Tous les frais encourus auprès des fournisseurs de pièces pour l'annulation de commandes (incluant les frais de restockage).
 - c) Les coûts d'ingénierie et de production appliqués. M2S réalisera tous les efforts commerciaux possibles afin de retourner l'inventaire non utilisé aux fournisseurs ainsi que pour annuler les commandes fournisseur en cours. M2S soumettra sa demande d'ajustement de prix et de compensation additionnelle au plus tard soixante (60) jours après la date prévue de livraison des produits affectés.
2. Les prix, délais de livraison et différents engagements sont conditionnels à:
 - a) La réception et l'acceptation par M2S d'une commande ferme, accompagnées des relâches pour les premiers mois de livraison comme stipulé dans la soumission.
 - b) La réception et l'acceptation par M2S des relâches subséquents de la commande ferme, selon l'échéancier présenté dans la soumission.
 - c) Suivant la réception des relâches, M2S fabriquera la quantité inscrite sur la ligne QTE/LOT FAB du tableau des prix unitaires. La QTE/LOT FAB devra être entièrement consommée par le Client dans un délai maximum tel que spécifié dans la soumission. Toute balance non consommée par le Client de cette QTE/LOT FAB sera expédiée et facturée au Client au-delà du délai maximum.
3. Si applicables, des prévisions mensuelles devront être fournies par le Client. M2S pourra à partir de ces prévisions et avec l'approbation écrite du Client, procéder à l'achat de composants à long délai d'approvisionnement afin de pouvoir respecter les dates de livraison. Le Client conserve l'entière responsabilité pour ces achats tel que spécifié plus haut.
4. Dans les cas de non-disponibilité d'une composante chez les distributeurs autorisés, et si le Client accepte que M2S achète la pièce chez un revendeur (broker), la responsabilité totale de cet achat incombera au Client.
5. Dans l'éventualité où les conditions actuelles du marché venaient à changer indépendamment de notre volonté (taux de change, prix des composants, etc.), les prix et les délais devraient être renégociés entre les parties.
6. Les prix des produits sont valides uniquement durant la période indiquée dans la soumission. Les augmentations des prix des composants et des opérations d'assemblage M2S seront gérées par PPV ou par révision de la soumission en vigueur.
7. QTE/LOT à la livraison : M2S se réserve le droit de livrer une quantité inférieure à la quantité commandée par suite de non-conformités dans le cours de la fabrication.
8. Les surplus d'inventaire sont facturables au Client dans les quatorze (14) à quatre-vingt-dix (90) jours suivants la livraison de la dernière commande. Les composants seront vendus avec une majoration de 19 %. Un avis d'annulation de contrat de 3 à 4 mois d'avance permettra de réduire ces frais.
9. Toutes les demandes de M2S pour la substitution des composants seront soumises au Client pour approbation et le Client en assumera l'entière responsabilité.
10. Pièces RoHS fournies par le Client : M2S accepte les pièces SMT fournies par le Client même si M2S n'a pas la certitude que ces pièces sont RoHS ; ces pièces SMT seront soudées dans le procédé RoHS avec les inconvénients potentiels suivants :
 - a) La qualité de la soudure peut être affectée, et la fonctionnalité de la pièce SMT puisque la température de soudage est plus élevée en processus RoHS pourrait ne pas être supportée par certaines pièces.
 - b) Si après l'assemblage SMT, une pièce fournie par le Client était trouvée non fonctionnelle due à son incompatibilité à la norme RoHS, aucune garantie ne s'applique.

- c) Dans le contexte des pièces TH, M2S exige la présentation d'une preuve que les pièces sont conformes à la norme RoHS, ceci afin de prévenir toute contamination du processus de soudure (notamment le bain d'étain). Les pièces doivent être identifiées comme conformes à la norme RoHS sur l'emballage, ou accompagnées d'un certificat RoHS attestant de cette conformité.

Modifications, annulations et reports de commandes

- 11. Modification, annulation ou report par le Client: Les commandes peuvent être modifiées, annulées ou reportées sous condition:
 - a) D'un avis préalable de la part du Client et d'une confirmation par écrit de M2S;
 - b) D'un accord, à la satisfaction de M2S, concernant la couverture par le Client des coûts liés au changement. Ces coûts incluent:
 - i) le coût de l'inventaire NCNR,
 - ii) les frais d'annulation chez les fournisseurs (y compris les frais de restockage),
 - iii) les coûts d'ingénierie et de production s'il y a lieu, le portage d'inventaire au-delà de 3 mois,
 - iv) l'impact sur le prix d'achat des produits non annulés,
 - v) les coûts d'entreposage des produits finis.
 - vi) Et une majoration de 19 % sera appliquée sur les ventes de composants au Client;
 - c) Règles concernant les demandes de report de commandes:
 - i) Jour 1 à 90 : Aucun report de livraison possible.
 - ii) Jour 91 à 180 : Une (1) demande de repousser possible, maximum 30 jours.
 - iii) Jour 181 à 365 : Flexibilité complète avec frais de 0.70%/mois sur la valeur financière des matières premières.
- 12. Toutes les demandes du Client ou les avis de modification devront être formulés sous la forme d'un avis écrit (ECR, ECN). Une demande du Client va générer une soumission de M2S. Les modifications aux spécifications seront effectuées après réception d'une commande de changement d'ingénierie (ECO). Les modifications seront appliquées aux procédés de fabrication une fois qu'un prototype aura été approuvé par écrit par le Client.

Validité des prix et paiements

- 13. Tous les prix sont en devises CAD ou USD tels que spécifiés dans la soumission.
 - a. Les taxes et frais de douane sont en sus.
 - b. La soumission/proposition/évaluation est valide pour 90 jours.
 - c. Terme de paiement :
 - i. Net 30 jours.
 - ii. Pour toute somme impayée au-delà des termes de paiement accordés, des intérêts au taux de 12 % par année calculés rétroactivement seront exigibles.
 - iii. Les termes et conditions sont sujets à l'approbation du département de crédit de M2S qui se réserve le droit de modifier ceux-ci à la suite d'une analyse de crédit.
- 14. Variation du taux US: Le prix unitaire des produits pourra être révisé par le fournisseur et le client si une fluctuation du taux de change américain modifie le prix unitaire de plus ou moins 2 %. Cette révision sera effectuée soit à la livraison complète de la commande, soit à la fin d'un contrat dans le cadre d'un contrat annuel.

Garanties

- 15. L'assemblage des cartes électroniques est fait suivant les normes IPC-A-610D Classe 2 ou 3, comme requis par le client et indiqué dans la soumission.
- 16. M2S est certifiée ISO-9001.
- 17. M2S garantit que ces produits sont exempts de tout défaut quant aux pièces et processus de fabrication selon les modalités suivantes :
 - a. Durée:
 - i. Prototypes: pour une période de 90 jours suivant la livraison
 - ii. Production courante : pour une période de 1 an suivant la livraison

Limitations de garantie

18. Si le Client fournit certaines pièces, la garantie de M2S sera limitée aux pièces, processus de fabrication et test(s) fonctionnel(s) fournis par M2S ;
19. Si des pièces fournies par le Client sont endommagées ou inutilisables, le Client devra remplacer ces pièces, à ses frais ;
20. Si le Client demande à M2S de n'effectuer aucun test fonctionnel ou autre, et d'effectuer uniquement une inspection visuelle, la garantie de M2S sera limitée dans sa durée (durée définie dans la soumission) à (1) 30 jours, (2) 6 mois, (3) 1 an ;
21. Advenant un produit réparé, une nouvelle garantie s'appliquera uniquement sur la réparation effectuée (processus de fabrication et pièces) et n'entraînera aucune extension de garantie concernant le produit complet ;
22. S'il y a un défaut, M2S aura l'option de:
 - a. Réparer le produit sans frais, utilisant des pièces de rechange neuves ou usagées, mais en bon état.
 - b. Échanger le produit au Client par un produit neuf ou un produit fabriqué avec des pièces neuves ou usagées, mais en bon état.
 - c. Rembourser le prix d'achat du produit au Client (crédit).
 - d. M2S se réserve le droit d'exercer l'une ou l'autre de ces 3 options ou plusieurs à la fois pour un seul et même produit, l'un de ses composants ou pour un lot de produits.
23. Dans tous les cas, les produits de rechange sont garantis pour le reste de la période de garantie originale restante applicable aux produits qu'ils remplacent.
24. Pour bénéficier des services prévus par la garantie, le Client doit :
 - a. Obtenir un # RMA du Service Clientèle M2S ;
 - b. Faire parvenir le produit avec explications, à ses frais, à une adresse désignée par M2S ;
 - c. Le retour du produit chez le Client est aux frais du Client.
25. Lorsqu'un produit ou une pièce est remplacé, l'item de remplacement devient la propriété du Client, et l'item remplacé la propriété de M2S. Les produits remboursés deviennent la propriété de M2S.
26. La présente garantie ne couvre pas la réparation, le remplacement, ni le remboursement du produit rendu nécessaire à la suite d'un usage inapproprié, d'un accident, d'installation ou d'utilisation inadéquate, d'un entretien incorrect effectué par le Client ou l'un de ses préposés et de toute modification ou toute défaillance provoquée par un produit dont M2S n'est pas responsable.
27. M2S ne peut en aucun cas être tenue responsable : (1) de toute réclamation ou action dirigée contre le Client par un tiers à quelque titre que ce soit ; (2) des dommages accessoires, indirects ou spéciaux, des pertes de bénéfices ou de revenus d'entreprise ou l'incapacité à réaliser des économies escomptées. La présente garantie remplace toutes garanties légales ou conventionnelles, écrites ou verbales et exclut expressément la possibilité de réclamer des dommages intérêts pour tout préjudice causé par le défaut ou le vice d'un produit de M2S.

Exclusions de garantie

28. Advenant une limitation définie ci-dessus et si un diagnostic confirme que M2S n'est pas responsable, les réparations demandées entraîneront des coûts supplémentaires pour le diagnostic, le remplacement et la fourniture des pièces initialement fournies par le client, ainsi que pour tout autre processus de fabrication, tel que la tropicalisation.
29. En cas de non-fonctionnement en raison du design du Client, aucune garantie ne deviendra applicable à l'exception des non-conformités résultant directement du processus de fabrication de M2S, et/ou des pièces trouvées non conformes à leurs spécifications (sauf les pièces non fonctionnelles à cause du design).

Propriété intellectuelle

30. La conception des circuits est de la responsabilité du Client.
31. Les schémas électriques, les plans de montage, les listes de matériels et les fichiers Gerber sont fournis par le Client.
32. M2S recommande de réaliser une recherche et, si nécessaire, l'enregistrement de brevet avant de procéder à l'implantation d'une nouvelle technologie. M2S n'est pas responsable de la vérification et du respect des marques de commerce, brevets, licences, logos, ou autres droits de propriété intellectuelle (collectivement désignés sous le terme « Propriétés intellectuelles ») relatifs à un produit fabriqué à la demande d'un client. Lorsqu'un client

demande à M2S de fabriquer un produit selon ses directives, il lui incombe de s'assurer que la technologie utilisée ne viole pas les Propriétés intellectuelles.

33. Le Client affirme qu'il a obtenu tous les droits ou autorisations nécessaires pour exploiter, fabriquer, modifier, incorporer tout élément associé à des propriétés intellectuelles, et pour autoriser M2S à accomplir toute chose nécessaire pour effectuer le travail requis par le Client.
34. Le Client consent à indemniser M2S pour tous les dommages ou frais, incluant des frais d'avocat raisonnables ou autres responsabilités encourues relativement à l'utilisation des Propriétés intellectuelles pour lesquelles le Client n'aurait pas eu d'autorisation ou sur lesquelles le Client n'aurait aucun droit. Le Client consent à indemniser M2S pour tous les dommages liés à une action en justice ou un règlement hors cour provenant d'action de tiers pour l'utilisation illicite des Propriétés intellectuelles qui seraient applicables à un produit fabriqué ou conçu par M2S à la demande d'un Client.

Généralités

35. Transport : Incoterms 2020 EXW ou tels que spécifiés dans la soumission.
36. Tarif pour la main-d'œuvre en support technique et réparation : veuillez consulter M2S.
37. Les parties conviennent que tout désaccord ou différend relatif à la présente convention ou découlant de son interprétation ou de son application seront soumis à une médiation. À cet effet, les parties aux présentes s'engagent à participer à au moins une rencontre de médiation en y déléguant une personne ayant l'autorité de prendre des décisions, le médiateur sera choisi par les parties.